

NOTE DE DIRECTION

Réf. : ND/DRH/SB/2015/en attente		Date : 01 avril 2015	
Auteur : F. DANEL Corresponda		ant : E. ARSAC	Intranisation : oui : x non
Destinataires : Ensemble des collaborateurs de Directions Territoriales et des aç départements 54-55-88		Copie pour infor CODIR, Membres Service RH	mation : s du CE, Délégués syndicaux,
Sources :		Applicable le : 0 Annule :	03 avril 2015 e :
Modalités de déploieme	Merci!		ocié :
AMI		BJET : PLAGE FIXE LE 03 AVI	RII 2015

Je vous informe que les collaborateurs de la Direction Régionale, des Directions Territoriales et des Agences des départements 54 – 55 et 88 **présents le vendredi 03 avril 2015 après-midi** auront la possibilité de quitter leur poste de travail une heure avant la fin de la plage fixe, soit 15h00 au lieu de 16h00.

Cette journée s'intègrera dans la gestion des heures travaillées prévue classiquement par l'OATT (**aucun crédit de temps spécifique ne sera octroyé).** En revanche, s'ils le souhaitent, les agents pourront utiliser leur crédit permanent ou créditer du temps de déplacement, des heures + de 60 ans...

<u>Attention</u>: Les personnes bénéficiant d'une facilité horaire quotidienne (femme enceinte et agents de plus de 60 ans) n'auront pas la possibilité de quitter leur poste avant 15h00.

Le Directeur Régional,

Frédéric DANEL